



Direction de la Proximité et de la Citoyenneté  
Service Concertation et Conseils de Quartier  
Ref : ACR/EP

## Conseil de Quartier du Clou Bouchet

### Relevé de conclusions de la séance du 06 novembre 2003

**Co-Présidentes** : Andrée CHAREYRE, Frédérique RENARD

**Elus municipaux** : Gérard ZABATTA, Christabelle CHOLLET

**Membres du Conseil de Quartier** : Abdelhak BENBAMMOU, Jean-Claude BUISSON, Odette BODIN, Patrick BOUCHET, Jacques BRESSOLLETTE, Saddoun NAKIB, Denis THIBAULT, Danièle RICHARD, Abdelilah BENBAMMOU, Claudette BŒUF, Philippe HERBERE.

**Direction de la Proximité** : Gérard LABORDERIE ; Dominique FOURNIER CEDAT ; Anne-Cécile RESCOURIO

**Excusés** : Jeanine GABORIT, Abdelsselam BADRI, Catherine CHAPUY, Jean DESMAISON

**Absent(e)s** : Guillaume JUIN, Daniel ROSANVAL, Hugues VAUDOUR

Invités : Bernard JOURDAIN, Conseiller municipal ; Gérard NEBAS, Adjoint au Maire

#### **1/ Choix du mode de Traitement des déchets : Présentation de Bernard JOURDAIN**

L'ensemble de nos déchets représente sur une année l'équivalent de 60 000 tonnes parmi lesquelles 30 000 tonnes sont triées et recyclées. Toutefois, il subsiste aujourd'hui 40 000 tonnes de déchets ménagers pour lesquels deux filières de traitement sont envisageables :

**L'enfouissement** : déchets à enfouir en centre de stockage

**L'incinération** : sur les 40 000 tonnes de déchets incinérés, il reste 10 000 tonnes (25%) de mâchefers (résidus solides issus de la combustion à enfouir ou parfois utilisés comme remblai routier) et 1 600 tonnes (4%) de déchets spéciaux industriels à enfouir.

Les habitants souhaitent disposer d'un tableau comparatif des deux solutions avec leurs avantages et inconvénients afin qu'ils puissent voter en toute objectivité et regrettent que le tri sélectif ne soit mis en place dans les logements du clou Bouchet.

#### **2/ Point info sur l'O.R.U. (Opération de Renouvellement Urbain)**

Une réunion publique aura lieu le 20/11/03 pour présenter les premiers éléments du programme de définition.

### **3/ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Un Conseil de Quartier extraordinaire sera organisé.

Le P.L.U. remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuel.

Une commission inter quartiers relative au P.L.U. est en cours de constitution.

Abdelhak BENBAMMOU et Denis THIBAUT se portent volontaires pour intégrer cette commission.

Une formation est prévue au mois de janvier pour les membres de cette commission.

### **4/ Intégration des nouveaux membres**

4 nouveaux membres souhaitent rejoindre le Conseil de quartier :

➤ Nathalie PRUNIER,

➤ Joe KAAM,

➤ Paul ROUA,

➤ Brigitte EL MOUNI.

Cette intégration se fait à titre informel, puisque seul le Conseil Municipal peut entériner cette décision.

La charte initiale n'avait pas prévu l'intégration de nouveaux membres, c'est pourquoi le Conseil Municipal ne pourra statuer qu'après modification de la charte.

Le conseil de quartier retrouve ainsi sa composition initiale de 25 membres.

### **5/ Commission de travail**

#### a) Création de la Commission Communication

6 membres intègrent cette commission :

➤ Saddoun NAKIB,

➤ Jacques BRESSOLLETTE,

➤ Catherine CHAPUY,

➤ Odette BODIN,

➤ Patrick BOUCHET,

➤ Nathalie PRUNIER.

#### b) Commission Jeunesse et Sport

- intégration de M. Paul ROUA

- présentation d'un projet de couverture du terrain de hockey situé au stade R. GAILLARD. En effet, la pratique de ce sport sur ce terrain est soumise aux conditions climatiques. Ce terrain est fidèle aux normes fédérales, mais ne peut cependant accueillir toutes les compétitions.

### Réponse Mairie/CQ

↳ Gérard NEBAS, adjoint au Maire, précise que cet équipement relève des compétences de la CAN (Communauté d'Agglomération Niortaise), et que par conséquent, malgré tout l'intérêt du projet, il ne peut être imputé au Conseil de Quartier. Il propose cependant au responsable du Roller Club d'élaborer un dossier et de le soumettre à F. BILLY, adjointe au Maire, déléguée au sport.

- projet salle de musculation : ce projet ne pourra être supporté par le conseil de quartier car il nécessite des investissements pluri-annuels.

- Les autres propositions doivent être retravaillées de manière plus précise par la commission avant la présentation aux membres du conseil de quartier.

## **6/ Financement et études de projets**

☞ Atelier de la cité : l'association créée en 1992, au 8 rue Michel Chasles, comptait alors 12 adhérents. Aujourd'hui elle remporte un vif succès puisque 60 adultes et 30 enfants fréquentent régulièrement l'atelier, se voit obligée de refuser des inscriptions, faute d'espace (45 m<sup>2</sup>). L'association demande donc :

- la mise à disposition par l'OPAC du transparent jouxtant le local actuel, afin de doubler sa surface d'accueil.
- le financement des travaux (maçonnerie ; platerie, carrelage ; menuiserie extérieure alu, vitrine, chauffage, sanitaire, électricité) par le conseil de quartier. Un premier devis estime la montant des travaux à 32 415 euros, par une entreprise.

Réponse Mairie/CQ

☞ Approbation du conseil de quartier à l'unanimité

☞ Local ados : Edouard GIRAUD, responsable l'AMTPU (Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine), demande un financement pour la réhabilitation d'un local pour les jeunes où 3 éducateurs doivent y être affectés pour accompagner et suivre les jeunes dans leur démarche. Les travaux seraient effectués par le biais d'un chantier d'insertion. Le montant des travaux s'élève à 5000 €. Il comprend :

- la pose d'une porte de garage
- la pose d'une cloison vitrée
- peintures extérieures

Réponse Mairie/CQ

☞ Le conseil de quartier accepte le projet sur le principe (12 voix pour, 0 contre, 3 abstentions) mais considère qu'il est toujours délicat de donner une suite immédiate à une demande de financement sans discussion préalable entre les membres.  
Andrée CHAREYRE précise qu'il est plus intéressant d'engager cette dépense sur les crédits 2003 mais qu'à partir du 20 novembre il sera trop tard et la dépense sera forcément portée aux crédits 2004

## **7/ Insécurité dans le quartier**

Face à la recrudescence d'actes de délinquance ces dernières semaines sur le quartier, les élus ont réitéré leur demande au Préfet, quant à l'élargissement des horaires d'ouverture de l'antenne du commissariat du Clou Bouchet, ainsi qu'une augmentation des rondes nocturnes sur le quartier.  
Cependant, le Préfet considère, au vu des statistiques, que les solutions proposées ne sont pas justifiées et a préféré répondre aux problèmes actuels par l'envoi d'une compagnie de CRS. Certes, ils ont procédé à l'arrestation de délinquants mais on peut s'interroger sur l'avenir du quartier après leur départ .

Information mairie :

Une réunion s'est déroulée le 7 novembre dernier entre les différentes parties concernées (le Préfet, la police et la Municipalité). Les élus ont finalement obtenu l'accord du Préfet pour l'ouverture du commissariat la nuit (21 heures à 3 heures du matin). La police municipale palliera à la fermeture diurne , et sillonnera le quartier en uniforme.

Proposition Conseil de quartier :

Un membre relate l'expérience menée dans une autre ville où la Municipalité a choisi de responsabiliser les jeunes du quartier, afin de limiter l'intervention des forces de police. Cette intervention est complétée par un autre membre : cette fois ci l'expérience réside dans l'identification d'un groupe d'adultes du quartier (parents, grands parents...) en tant que référents. Ces personnes interviennent auprès des auteurs de troubles pour là encore dialoguer et éviter l'intervention des forces de l'ordre.

Odette BODIN de conclure sur le fait qu'on parle d'insécurité mais « il a aussi beaucoup de bonnes choses qui se passent dans notre quartier et ça il ne faut pas l'oublier »...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.